

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Présents : Madame COUSSAUD Béatrice, Madame KERJEAN Madeleine, Madame LIOT Régine, Monsieur LEDIRAISON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Monsieur CHAMBRE Damien, Monsieur LIOT Gérard.

Pouvoirs : /

Absent(s) : Madame AUPY Jocelyne

Excusé(s) : Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal Monsieur le Maire présente M. MONTASSIER Xavier, représentant de la coopérative agricole de Mansle, et M. POYER Antoine, de la CVE, qu'il invite à présenter le projet de méthanisation porté par leurs entreprises respectives.

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal à 19h45.

Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Madame KERJEAN Madeleine

Approbation du PV du Conseil Municipal du 29.04.2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2024.

Décisions du Maire prises par délégations :

22/05/2024 1.1 - Marchés publics

Commande de la bâche incendie de la Belle Cantinière à CITERNEO pour un montant de 3 542,88 € TTC.

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 1 TERRASSEMENT_VRD Notification candidature retenue pour l'entreprise JP TP pour un montant total de 142 440 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 2 GROS OEUVRE Notification candidature retenue pour la SARL GTC 16 pour un montant total de 210 736,65 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 4 CHARPENTE BOIS Notification candidature retenue pour la SARL LASCoux pour un montant total de 35 798,10 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE Notification candidature retenue pour la SARL LASCoux pour un montant total de 75 805,20 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 7 MENUISERIES EXTERIEURES Notification candidature retenue pour la SAS ACTION BOIS CONSTRUCTION pour un montant total de 86 030,28 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 8 MENUISERIES INTERIEURES Notification candidature retenue pour la SARL EBENISTERIE CREATION pour un montant total de 12 374,53 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 9 DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS Notification candidature retenue pour EURL GAYLOR BRUNET pour un montant total de 61 488,28 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 10 REVETEMENT DE SOL SOUPLE Notification candidature retenue pour la SAS PEINTURE CHARENTE pour un montant total de 51 914,00 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 12 PLOMBERIE_SANITAIRES_CLIMATISATION Notification candidature retenue pour la SARL SME CONFORT pour un montant total de 77 833,70 € HT (TF + TO).

23/05/2024 1.1 - Marchés publics

Dans le cadre de la Residence Seniors : LOT 13 ELECTRICITE_CHAUFFAGE_VMC Notification candidature retenue pour la SARL SARDELEC pour un montant total de 53 806,00 € HT (TF + TO).

Délibération D_2024_4_1 : Permissions de voirie pour les accès à la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la mise en place de la délibération n° 2009-33 fixant les modalités pratiques d'accès à la voirie communale, il ressort que dans certains cas sa mise en application est difficile. En effet, dans les rues étroites ou en présence de constructions anciennes les dimensions de l'entrée tronconique ne trouvent pas toujours à s'appliquer.

Il propose, compte tenu que le principe est d'éviter le stationnement des véhicules sur la chaussée pendant l'ouverture et la fermeture du portail, d'aménager les modalités pratiques d'accès à la voirie communale en fonction des contraintes d'aménagement du site tout en respectant l'objectif de la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de modifier la délibération 2009-033 du 21 juillet 2009 pour que les modalités pratiques d'accès à la voirie communale, comme définies en PJ, soient adaptées en fonction des contraintes du site comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à appliquer, dans ces conditions, les dispositions de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente le **résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine du projet de parc éolien de Charente-Boixe** porté par la société AboWind. Ce document a été remis par huissier de justice le 13 mai 2024 et il est à disposition des conseillers municipaux au secrétariat de mairie.

- **Document de valorisation financière et fiscale 2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le DVFF 2023, élaboré par Monsieur David Picaud de la DDFIP de la Charente, ce document présente la situation financière et fiscale de la commune et, en rouge dans le document, Monsieur Picaud apporte des éclaircissements sur certains points.

Monsieur le Maire souligne qu'entre 2019 et 2023 les produits réels de fonctionnement ont augmenté de 16,9% alors que les charges réelles de fonctionnement ont baissé de 1,3%. Le taux de capacité d'autofinancement brute (CAF brute/produits réels de fonctionnement) est de 68,14% en 2023. Il s'agit d'un indicateur de performance dont le niveau d'alerte est fixé à 10% et le niveau attendu supérieur à 15% avec presque 29% notre commune à une très bonne capacité d'autofinancement.

Concernant l'équilibre financier du bilan on peut noter que le fonds de roulement permet de financer 176 jours de charges courantes, là où la zone de confort pour une commune est de 120 jours. Enfin en ce qui concerne le ratio d'endettement retraité du prêt relais déjà remboursé nous somme à 0,66 année. La capacité de désendettement est de 2,96 années là où l'endettement est considéré comme maîtrisé lorsqu'il est compris entre 3 et 6 ans. Le conseil municipal se félicite de cette bonne gestion et des capacités qui restent encore disponibles pour la commune pour poursuivre les opérations d'équipement nécessaires à son développement.

- **Résidence Seniors**

Monsieur le Maire revient sur le projet, comme cela a été précisé sur les décisions du maire en début de conseil, les marchés de travaux ont été notifiés pour un montant total de 474 182,88 € HT. Un important travail a été fait pour trouver des entreprises en capacité de répondre correctement au besoin suite à la déclaration de 11 lots infructueux pour un total de la consultation de 712 880 € HT. La 1^{ère} réunion de chantier se déroulera le mardi 04 juin à 09h, les conseillers intéressés y sont invités. Il s'agira pour cette 1^{ère} réunion de réaliser les implantations des bâtiments afin que les travaux de terrassement puissent débuter la semaine suivante. Pour mémoire il est rappelé que le 1er ordre de service concerne les bâtiments A et B. L'ordre de service concernant le bâtiment C sera déclenché selon le retour de la CARSAT et après le conseil municipal du 27 juin 2024. En effet lors de ce conseil municipal il faudra, par délibération modificative du budget, prendre en compte les montants des devis obtenus par les entreprises, la mise en place des subventions et les prêts nécessaires.

- **Remplacement de la bâche incendie à la Belle Cantinière**

La commande a été passée auprès de la société CITERNEO pour un montant de 3 542,88 € TTC et l'opération de remplacement et de mise en place se déroulera en septembre. Madame Coussaud ainsi que plusieurs conseillers trouvent que ce n'est pas normal de détériorer du matériel de sécurité et craignent que cela ne recommence.

- **Elections européennes 09.06.2024**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura 38 listes pour les élections et que les agents ont dû faire preuve d'ingéniosité pour proposer 38 emplacements d'affichage. Le conseil constate qu'il y a beaucoup de listes qui n'utiliseront pas les panneaux. Concernant l'organisation du bureau du 09 juin, le conseil valide les dispositions prises.

- **Fourrière animale**

Monsieur Damien Chambre informe le conseil municipal que suite à des manquements réglementaires et à une mise en demeure non suivie des faits, la Préfecture de la Charente a décidé une fermeture administrative de 15 jours du refuge de l'Angoumois. En conséquence le syndicat mixte de la fourrière n'acceptera pas de prendre en charge les animaux pendant cette période. Il demande de prendre toute disposition pour éviter de recueillir des animaux durant la période de fermeture du refuge.

- **Jurée d'assises**

Monsieur Damien Chambre informe le conseil municipal qu'un tirage au sort des jurés d'assises aura lieu à Vars le mardi 04 juin et qu'il représentera la commune à cet effet. Il rappelle qu'il s'agit d'un tirage au sort à partir des listes électorales et que la désignation comme jurée d'assises a un caractère obligatoire.

- **Enquête publique sur le bruit**

Il est rappelé que depuis le 1^{er} mai une enquête publique sur le bruit générée par la RN 10 a été initiée par la Préfecture de la Charente. Les informations sont sur la page d'accueil du site internet de la commune.

- **Cérémonie commémorative du 19 juin**

Monsieur le Maire présente le protocole du déroulé de la cérémonie et confirme au conseil municipal la participation de la BA 709 et de l'hommage aérien qui sera rendu sur site. Il demande aux conseillers qui seront présents de bien vouloir mettre tout en œuvre pour que le minutage de la cérémonie soit respecté compte tenu des difficultés techniques que génère la synchronisation avec le passage avions. Il souligne, outre la participation des autorités civiles et militaires, la présence de Mme Suzanne Krayn et de son époux qui feront spécialement le voyage depuis San Diego en Californie.

Le vin d'honneur sera servi à la Salle des fêtes d'Aussac-Vadalle et, afin d'optimiser les coûts, un repas sera servi dans la petite salle avec les autorités civiles et militaires et les représentants des plus gros contributeurs au projet de création de la stèle. L'ensemble des frais inhérent à cet hommage du 80^{ème} anniversaire du crash sera partagé avec la commune de Jauldes.

Concernant le recueil des dons Monsieur Jean-François Coussaud, président de l'Amicale des Anciens Combattants d'Aussac-Vadalle, nous a fait part d'une importante participation financière de personnes privées ainsi que de nombreux mécènes d'entreprises. Il est à noter que la commune de Jauldes a décidé de soutenir le projet à hauteur de 300 € et que la Communauté de Communes « Cœur de Charente » a mis à l'ordre du jour une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

- **OPAH**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du président de la Communauté de Communes « Cœur de Charente » concernant l'OPAH qui va être lancé et plus particulièrement son interrogation concernant la participation financière de la commune aux subventions accordées aux propriétaires bénéficiaires de l'opération. Après un

échange sur le sujet, le conseil municipal, à ce stade d'information, n'envisage pas de participer financièrement à l'OPAH.

- **Transfert des pouvoirs de police de la publicité**

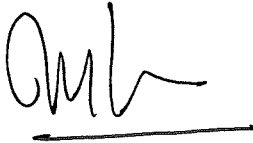
Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, le transfert de pouvoir de la police de la publicité au président d'EPCI est automatique à compter du 01 juillet 2024. Il est possible au Maire de s'opposer à ce transfert automatique et le président de Communauté de Communes « Cœur de Charente », si nécessaire, renoncera à ce transfert. Après avoir recueilli l'avis du conseil municipal, Monsieur le Maire n'envisage pas de s'opposer à ce transfert automatique.

- **Inauguration Halte Frétillier**

Monsieur le Maire rappelle que vendredi 31 mai à 18h00 est prévue l'inauguration de la Halte Frétillier et compte sur la participation des conseillers. Plusieurs conseillers ne pourront être présents en raison d'engagement personnel pris de longue date.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée Monsieur le Maire clos la séance du Conseil Municipal à 21h00.

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

